

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 février 2025

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 27

D25.011

L'an deux mille vingt-cinq,
le onze février,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 4 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, RODIER Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul et SALEIL Jean-Claude.

Absents : ANDRE Sophie, VALENTIN Denis, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude (pouvoir à ROCHEREAU-POUGET Bernadette), VALENTIN Christine (pouvoir à LAFON Madeleine), POUDEVIGNE Roger (pouvoir à FABRE Jean), POQUET Pascal, CASTAN Emmanuel, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence (pouvoir à LAFOURCADE Noël), JACQUES Jérôme (pouvoir à RODIER Colette), DE SOUSA Guy et SEGUIN Denis (pouvoir à SALEIL Jean-Claude).

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D25.011 : AVANCEMENT DE GRAGE

Monsieur le président précise qu'un agent de la collectivité au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe pourrait bénéficier d'un avancement en 2025 au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Toutefois pour ce faire il convient que la CC sollicite l'avis du Comité Social territorial (CST) sur le taux d'avancement de grade et par voie de conséquence sur l'éventuelle suppression du poste du grade initial.

Le CST a émis un avis favorable pour un taux de 100% et la suppression du poste.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 19/12/2024

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

APPROUVE le taux d'avancement à 100%

DECIDE de créer le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

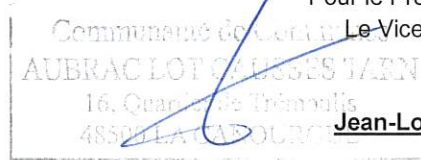
DECIDE de supprimer le poste d'adjoint administratif de 2^{ième} classe

DIT que le tableau des effectifs sera mis à jour

MANDATE monsieur le Président ou le vice-président pour mettre en œuvre cette décision et les autorise à signer tout document relatif à cette affaire

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 19 février 2025,
Pour le Président, par délégation
Le Vice-président,



Jean-Louis VAYSSIER